

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

②

N° 79 27823

⑤ Article textile et spécialement couverture présentant un pouvoir adiabatique élevé joint à une grande légèreté.

⑤ Classification internationale (Int. Cl.³). D 04 B 1/00; A 47 G 9/02; D 04 B 9/00;
D 06 C 11/00.

② Date de dépôt..... 12 novembre 1979.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④ Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 21 du 22-5-1981.

⑦ Déposant : BRION Emile, résidant en France.

⑦ Invention de : Emile Brion.

⑦ Titulaire : *Idem* ⑦

⑦ Mandataire : Cabinet Germain, Maureau et Millet, conseils en brevets,
64, rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

Demande de certificat d'utilité résultant de la transformation de la demande de brevet déposée le 12 novembre 1979 (art. 20 de la loi du 2 janvier 1968 modifiée et art. 42 du décret du 19 septembre 1979).

La présente invention concerne un article textile et spécialement une couverture présentant un pouvoir adia-thermique élevé joint à une grande légèreté.

On sait que la qualité essentielle demandée à une
5 couverture est sa capacité tant d'assurer le confort de l'utilisateur en retenant la chaleur nécessaire à son corps que de lui procurer une isolation durable contre le froid, en un mot de posséder un pouvoir d'isolation thermique élevé, souvent exprimé en termes de "pouvoir adia-
10 thermique".

Les couvertures classiques sont le plus souvent constituées par des tissus, généralement grattés, des structures touffetées, aiguilletées ou feutrées; la protection thermique apportée par les couvertures de ce type l'est
15 souvent aux dépens d'un poids relativement élevé et d'un manque de souplesse dû à la contexture même de l'article.

On a également réalisé des couvertures tricotées; ces couvertures sont produites sur métier à tricoter à mailles jetées à l'aide d'une ou deux couches de fils tra-
20 més entre lesquels sont éventuellement introduits des fils formant touffes, et d'une chaîne liant les fils tramés en formant des mailles. On retrouve dans ce cas également les défauts rencontrés dans le cas des couvertures tissées ou aiguilletées et notamment un certain manque de souplesse.

25 La présente invention vise à pallier ces inconvénients en présentant une couverture joignant à une aptitude très élevée à l'isolation thermique, un poids très faible et une excellente souplesse.

C'est ainsi que l'invention a pour objet un arti-
30 cle textile et plus spécialement une couverture tricotée dont l'originalité réside en ce qu'il est constitué par un tricot à mailles cueillies de structure charge-charge tricotée et d'armure vannerie deux aiguilles qui, présentant sur une de ses faces un aspect gaufré ou nid d'abeilles
35 et sur l'autre face un aspect jersey endroit, est gratté sur au moins l'une de ses faces.

Le procédé de fabrication de la couverture selon l'invention consiste dans la suite des opérations suivantes : tricotage sur métier circulaire à aiguilles à bec, refendage du tricot circulaire suivi éventuellement de traitements classiques de fixation, de teinture, d'impression et/ou de finissage chimique adaptés à la nature des fils utilisés pour le tricotage, puis grattage final de l'article.

On peut effectuer ce grattage sur la face d'aspect jersey endroit, préservant ainsi l'aspect flatteur de la face d'aspect nid d'abeille ; mais il est bien évidemment possible, sans pour autant sortir du cadre de l'invention, d'effectuer le grattage sur les deux faces, augmentant encore le pouvoir adiathermique de la couverture ainsi traitée.

On obtient ainsi une couverture qui joint à une extrême légèreté un pouvoir adiathermique élevé et une parfaite souplesse en raison notamment de l'élasticité de l'article tricoté.

Il est bien évident qu'il est possible de diversifier la couverture selon l'invention en choisissant les fibres de base destinées à la tricoter ; on peut ainsi jouer à la fois sur le prix de revient, la facilité d'entretien et le pouvoir adiathermique de l'article fini.

C'est ainsi que la couverture selon l'invention peut être obtenue par tricotage sur métier circulaire à mailles cueillies, de filés de fibres ou des fils d'origine naturelle, artificielle ou synthétique, parmi lesquels on peut citer le coton, la laine, la rayonne viscosse, les fibres de polyvinyl, polyamide, polyester, polyacrylique, polyoléfine..... cette liste n'étant nullement limitative.

On peut également jouer, pour un fil de même provenance chimique, sur la variation de ses propriétés de gonflant et/ou de voluminosité qui lui sont communiquées lors de la filature (filature cardée ou peignée, fibres longues ou courtes...) ou des traitements subséquents (degré de frisure, gonflant...).

Comme il va de soi, et comme il ressort de ce qui précède, la présente invention décrite plus spécialement pour l'application aux couvertures s'applique également à tout autre article textile, destiné par exemple à un usage vestimentaire, ainsi qu'à toute application murale ou assimilée, auquel on demande un pouvoir adiathermique élevé joint à une grande légèreté et à une grande souplesse.

- REVENDEICATIONS -

1. - Article textile et plus spécialement couverture tricotée, caractérisé en ce qu'il est constitué par un tricot à mailles cueillies de structure charge-charge
5 tricotée et d'armure vannerie deux aiguilles qui, présentant sur une de ses faces un aspect gaufré ou nid d'abeilles et sur l'autre face un aspect jersey endroit, est gratté sur au moins l'une de ses faces.

10 2. - Procédé de fabrication de l'article textile selon la revendication 1, caractérisé par la suite des opérations suivantes : tricotage sur métier circulaire à aiguilles à bec, refendage du tricot circulaire suivi éventuellement de traitements classiques de fixation, de
15 teinture, d'impression et/ou de finissage chimique adaptée à la nature des fils utilisés pour le tricotage, puis grattage final de l'article.